

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix sept le treize décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. INGRAND Alain, Maire.

Date de convocation : 06 décembre 2017

**Présents** : Mmes Beaumatin, Guérout, Guiet, Veubret, Mrs Giraudeau, Guéret, Ingrand, Massé, Renaux, Zimmermann.

**Absents excusés** : Mme Goncalves, Vrignon, Mrs Cousset, Prineau.

**Absent** : M. Pertus.

**Secrétaire de séance** : Mme GUIET Danielle.

Le procès verbal de la réunion du 09 novembre 2017 est lu puis adopté à l'unanimité des membres présents.

**ORDRE DU JOUR** :

1. Rapport d'observations définitives sur la gestion de la Communauté de Communes ;
2. Modification des statuts du SIVOS ;
3. Admission en non valeur ;
4. Renouvellement de matériel ;
5. Sortie de l'Actif ;
6. Vente terrain ;
7. Bilan comptable provisoire ;
8. Projets Investissement 2018 ;
9. Voeux du Maire et accueil des nouveaux habitants ;
10. Questions Diverses.

**1. Rapport d'observations définitives sur la gestion de la Communauté de Communes**

La Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de Vals de Saintonge Communauté concernant les exercices 2014 et suivants.

Le document comprend le rapport comportant les observations définitives de la Chambre sur le contrôle des comptes et de la gestion de Vals de Saintonge Communauté concernant les exercices 2014 et suivants, ainsi que les réponses qui y ont été apportées.

Dans son courrier, M. le Président de la Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine rappelle que « ce document revêt un caractère confidentiel jusqu'à sa communication aux membres de l'assemblée délibérante. Il convient de l'inscrire à l'ordre du jour de sa plus proche réunion, au cours de laquelle il donnera lieu à débat. Dans cette perspective, le rapport et les réponses seront joints à la convocation adressée à chacun de ses membres ».

Vu le Code des juridictions financières,

Vu la notification par la Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine, du rapport d'observations définitives sur contrôle des comptes et de la gestion de Vals de Saintonge Communauté concernant les exercices 2014 et suivants ;

Considérant, qu'en application de l'article R 243-16 du Code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes est communicable aux tiers dès qu'a eu lieu la première réunion de l'assemblée délibérante et qu'il doit donner lieu à débat ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**PREND acte** de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives au contrôle des comptes et de la gestion de Vals de Saintonge Communauté arrêté par la Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine pour les exercices 2014 et suivants.

**2. Modification des statuts du SIVOS**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les statuts du SIVOS nécessitent d'être revus pour prendre en considération le retrait de la Commune de Puyrolland et le transfert de la compétence scolaire des communes de Landes et La Vergne à la Communauté de Communes des Vals de Saintonge.

Il indique que lesdits statuts modifiés ont été acceptés en séance du SIVOS en date du 22 juin 2017, et que ceux-ci doivent être soumis aux communes adhérentes du SIVOS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**ACCEPTE** la modification des statuts du SIVOS Landes, St-Loup et la Vergne ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier ,

**CHARGE** M. le Maire de faire le nécessaire sur ce dossier.

### **3. Admission en non valeur**

M. le Maire informe les membres que Mme la Trésorière demande de présenter l'état de produits en non valeur.

pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au receveur -agent de l'État et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'État, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit en l'espèce de recouvrement de créances devenues irrécouvrables concernant BREBION A puisque le Tribunal de commerce de Saintes a prononcé le 16/07/2015, un jugement de clôture pour insuffisance d'actif dans le cadre de la liquidation judiciaire de l'EURL BREBION ANTHONY.

Année	Pièce	Créancier	Désignation	Montant
2012	T-11	BREBION Anthony	Loyer	980,72 €
2013	T-1	BREBION Anthony	Loyer	980,72 €
2013	T-2	BREBION Anthony	Loyer	980,72 €
2013	T-3	BREBION Anthony	Loyer	980,72 €
2013	T-4	BREBION Anthony	Loyer	980,72 €
2013	T-5	BREBION Anthony	Loyer	980,72 €
2013	T-6	BREBION Anthony	Loyer	980,72 €

Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donne lieu à un mandat émis à l'article 6542 du budget concerné de l'exercice.

Les crédits nécessaires seront ouverts à cet effet lors du vote du budget primitif 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**PRONONCE** l'admission en non valeur de la totalité des créances susvisées, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

### **4. Renouvellement de matériel**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

#### **DÉCIDE**

- la location d'un copieur numérique (MP C2050) A3-A4 couleur, scanner, imprimante, fax
- la location d'un ordinateur (DELL 3050 SFF)

pour un loyer trimestriel de 420 € HT

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront inscrits chaque année lors du vote du budget primitif.

### **5. Sortie de l'Actif**

M. le Maire rappelle que dans le cadre du suivi du patrimoine des immobilisations de la commune, l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit que les communes peuvent sortir de leur inventaire les biens détruits ou mis hors d'usages.

Le maire présente une liste des biens à retirer de l'inventaire :

Compte	N° Inventaire	Intitulé	Valeur	Année de mise en service
21571	2009/2	Siège tracteur	419,40 €	2009
2183	MAT MAIRIE	Matériels divers	7 123,83 €	2000
21318	C6 SALLE REUNIONS	Aménagement	73 485,56 €	1995
21318	C7	Half Court	5 412,47 €	2000

Cette liste est soumise au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**ACCÉPTE** le retrait de l'actif de la commune des biens susmentionnés.

### **6. Vente de terrain**

Suite à la précédente réunion le Conseil a émis un accord de principe à la vente d'une partie de terrain jouxtant l'habitation d'un administré au prix de 4 € le m<sup>2</sup> proposé par l'acquéreur, et a demandé que celui-ci prenne en charge les frais de la division parcellaire.

M. le Maire fait part qu'à ce jour, il n'a pas reçu de l'acquéreur sa proposition officielle d'achat d'une partie de la parcelle AC 212 (environ 783 m<sup>2</sup>) au prix de 4,00 € le m<sup>2</sup> et prenant en charge les frais de géomètre.

Ce point sera revu lors de la prochaine réunion.

## **7. Bilan comptable provisoire**

### **Budget Principal : Commune (Balance au 05/12/2017)**

✓ Dépenses d'Investissement :	219 720,85 €
✓ Recettes d'Investissement :	139 001,44 €
✓ Dépenses de Fonctionnement :	212 776,54 €
✓ Recettes de Fonctionnement :	236 223,92 €

### **Budget Annexe : Multiservice**

✓ Dépenses d'Investissement :	6 158,14 €
✓ Recettes d'Investissement :	5 488,57 €
✓ Dépenses de Fonctionnement :	4 492,91 €
✓ Recettes de Fonctionnement :	9 840,00 €

## **8. Projets Investissement 2018**

Voirie : L'inventaire des travaux à effectuer sur l'ensemble des chemins a été fait et des devis seront demandés. Les travaux seront réalisés par tranches.

## **9. Voeux du Maire et accueil des nouveaux habitants**

Préparation de la cérémonie prévue le vendredi 12 janvier 2018 à 19h.

## **10. Questions Diverses**

- \* Fermeture de la mairie : 23 décembre 2017 au 04 janvier 2018 inclus.
- \* Visite du Père Noël le vendredi 15 décembre à 18h.
- \* Bulletin Municipal : Celui est fait et sera distribué
- \* Permanence pour les inscriptions sur la liste électorale le Samedi 30 décembre 2017 de 10h à 12h.
- \* Soirée Ludothèque : Samedi 20 janvier 2018 de 20h à minuit à la Salle Municipale.
- \* Préparation du repas des Aînés (15 avril 2018).

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h50.

E. BEAUMATIN	ML. GONCALVES	D. GUÉROUT	D. GUIET	D. VEUBRET
S. VRIGNON	R. COUSSET	S. GIRAUDEAU	A. GUÉRET	S. MASSÉ
JJ. PERTUS	S. PRINEAU	M. RENAUX	P. ZIMMERMANN	A. INGRAND